

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE :

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

L’an deux mil vingt deux, le 30 mars, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFAIRES FONCIÈRES - ACHAT DE TERRAINS A LA VALLÉE BARREY

DELIBERATION N° **DELIB-2022-041**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du quartier de la Vallée Barrey, une emprise de terrains située de long de la voie verte est restée la propriété de l'aménageur initial.

Cette emprise concerne les terrains cadastrés BL2 d'une surface de 422m², BL4 de 265 m², BL6 pour 316m² et BL7 pour 15 m². L'extrait du cadastre indiquant ces références est joint en annexe.

Alors que ces terrains sont entretenus depuis de nombreuses années par les services de la Ville puis de la Communauté Urbaine, la Ville souhaite régulariser cette situation en se portant acquéreur des terrains et a engagé une négociation avec le propriétaire, la société Abers Expansion.

Un accord a été trouvé pour une cession pour un montant total de 7 000,00 €, la ville prenant également en charge les frais d'acte.

L'achat de ces terrains permettra de réaliser une butte plantée dans le cadre du projet porté par « Réalités » sur l'ancienne friche commerciale.

Par conséquent,

Vu l'article L. L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles BL2, BL4, BL6 et BL7 pour un montant total de 7 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte concernant ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Département :
CALVADOS

Commune :
MONDEVILLE

Section : BL
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/03/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 014-211404371-20220330-DELIB2022_41-DE

6, place Gambetta B.P. 80540 14048
14048 Caen Cedex 1
tél. 02.31.39.74.00 -fax
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

